

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 13

présenté par

M. Breton, Mme Blin, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, M. Therry, M. Cinieri,  
M. Bazin, M. Cattin, M. Teissier, M. Nury, M. Di Filippo, M. Le Fur et M. Meyer

-----

## ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« de prendre connaissance des aides et possibilités offertes en alternative à l'avortement et ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette information additionnelle permet à la femme de disposer de toutes les informations pour l'aider à faire son choix. En effet, rares sont les informations relatives aux alternatives à l'avortement aussi bien en matière d'aides financières et matérielles qu'en matière d'adoption de l'enfant. Ces informations permettraient pourtant à la femme sujette à des pressions de son entourage de prendre un choix pleinement éclairé.